

La finance islamique

د.ج. £ ف.

En refusant le prêt à intérêt et en associant dans le risque prêteurs et emprunteurs, les méthodes économiques conformes au Coran, bien qu'encore confidentielles, attirent les jeunes générations musulmanes.

Par Philippe Clanché

€

\$

د.م.

Pour parodier un slogan quelque peu daté, une autre finance est possible. On ne doit pas uniquement ce constat à des altermondialistes antilibéraux mais à un courant d'économistes né en terre d'islam. Les lecteurs attentifs du Coran ont toujours vu d'un œil suspect l'activité financière. « *Le Prophète finançait ses expéditions commerciales selon le principe du partage des profits et des pertes, sans recours au prêt à intérêt* », écrit Kaouther Jouaber-Snoussi, qui dirige le diplôme « Principes et pratiques de la finance islamique » à l'université Paris-Dauphine*. Un verset coranique pose ce principe fondateur : « *Allah a rendu licite le commerce et interdit l'usure.* » (S. 2, 275.)

Cette condamnation de l'usure (de l'intérêt, pour utiliser un terme plus moderne) n'est pas apparue avec Mahomet. Ezzedine Ghlamallah, fondateur du cabinet de conseil en finance islamique et assurance Saafi, s'appuie sur Aristote et Thomas d'Aquin. Pour le penseur grec (iv^e siècle av. J.-C.), le prêt à intérêt n'est pas naturel : « *La monnaie a été inventée en vue de l'échange, tandis que l'intérêt multiplie la quantité de monnaie elle-même.* » La perception d'un intérêt est absolument contraire à la justice, affirmait pour sa part Thomas d'Aquin au xiii^e siècle, car le prêteur ne peut pas exiger deux compensations : la restitution d'une même quantité d'argent et le prix de son usage.

« *Jadis, le marché était encadré par des valeurs morales. Mais la caste des marchands a pris le pouvoir, mettant en place, avec l'usure, une injustice institutionnalisée* », déplore Ezzedine Ghlamallah, qui enseigne dans plusieurs universités françaises sur le sujet et collabore au site *saphirnews.com*. Jusqu'à la période coloniale, aucune pratique faisant appel à l'in-

térêt n'est pratiquée en terre d'islam. À la fin du xix^e siècle, quand certains musulmans moins à cheval sur les principes coraniques adoptent ces méthodes occidentales, les premières fatwas apparaissent. Les réflexions théoriques débutent dans les années 1950. « *Le déniement des institutions bancaires conventionnelles et la recherche d'alternatives respectant le modèle islamique s'inscrivent alors dans une démarche de recherche identitaire* », écrit Kaouther Jouaber-Snoussi. L'économie islamique est née, et elle va rapidement bénéficier d'une dynamique nouvelle avec le développement des pétromonarchies et leurs richesses illimitées. Des banques spécialisées naissent dans les années 1970, principalement en Malaisie et dans les pays du Golfe. Aujourd'hui, elles se développent également en Europe, notamment en Angleterre et en Allemagne.

Au-delà de l'interdiction de l'intérêt, la finance islamique exige le partage des profits et des pertes entre le financier et le bénéficiaire (selon un accord préalable). « *Nous prônons une finance de l'investissement participatif, du crowdfunding, et non de la consommation* », affirme Tarik Bengarai, président du Comité indépendant de finance islamique en Europe (Cifie). « *La finance islamique fait partie intégrante de l'économie solidaire et responsable, pratiquée même par nos grandes banques* », explique cet expert, qui cite la filiale de BNP Paribas Najmah, lancée en 2003 au Bahreïn pour chapeauter l'activité de la multinationale française dans le domaine. L'adossement de tout prêt à un actif tangible et l'interdiction de la spéculation ont permis à cette économie naissante de tirer son épingle du jeu durant la crise de 2008 et l'éclatement des bulles financières. On ajoutera à ces grandes lignes théoriques le

refus du tout lien avec des activités moralement répréhensibles, comme l'armement, l'alcool, ou la pornographie. Le Cifie fournit une définition plus ramassée de ces principes en évoquant une «*finance éthique, responsable et non spéculative*».

En théorie, les musulmans peuvent épargner, prêter et investir selon des normes conformes à leurs convictions religieuses. Mais, en France, aucun financement d'entreprise n'a été réalisé pour l'heure selon ces préceptes. «*Il y a un marché et des besoins*», assure Ezzedine Ghlamallah, optimiste pour l'avenir. «*En 2008, les demandes d'agrément n'ont pu être finalisées.*» Notre tradition laïque, la frilosité des politiques – à l'exception de Christine Lagarde, ministre de l'Économie à l'époque, qui avait vanté les mérites de la finance islamique – et le risque d'image que représente pour certains acteurs financiers le fait d'associer leur nom à la finance islamique ont ralenti le processus d'intégration.

À ce jour, seuls le financement immobilier pour les particuliers et les produits d'épargne sont disponibles dans l'hexagone. Ils rencontrent un certain succès auprès de la jeune génération musulmane. «*J'avais des principes religieux et éthiques et je cherchais une épargne*

correspondante», raconte Rabia Tebiel. «*Comme tous les Français, je ne voulais prendre que très peu de risques.*» Cette jeune Provençale a alors investi dans le premier produit labellisé finance islamique, une assurance-vie proposée par SwissLife. Si l'investissement ne se révèle pas très performant – «*Le capital n'était pas assuré, ce que je savais en adhérant*» –, le principe éthique a été respecté et l'épargnante a apprécié le caractère participatif du projet. Formée en finance (classique), elle a ouvert un cabinet de conseil à Aix-en-Provence il y a deux ans et consacre une partie de son activité à l'épargne islamique. Elle promeut le Gold Dinar. «*Ce produit, lancé en Allemagne il y a sept ans, est disponible en France depuis deux ans. Il est peu risqué, car il s'agit d'acheter de l'or physique. Sur le long terme, la tendance est toujours bonne.*» Sans assurer un gain permanent à ses clients, Rabia Tebiel argue qu'il est toujours possible de récupérer ses lingots à motifs islamiques, qui ne risquent pas de s'évaporer dans une bulle spéculative. Et l'on peut souscrire à partir de 50 euros par mois.

«*La communauté est en demande et nous sommes précurseurs. Mais beaucoup de musulmans très religieux ne connaissent pas du tout la finance islamique.*» Celle-ci

«Le Prophète finançait ses expéditions commerciales selon le principe du partage des profits et des pertes, sans recours au prêt à intérêt.»

Kaouther Jouaber-Snoussi, université Paris-Dauphine

Le pragmatisme des autres monothéismes

Les traditions issues de la Bible portent un regard méfiant sur la question du prêt à intérêt. Pour l'Église catholique, la position a évolué au fil du temps et de l'apparition de nouveaux champs de la vie économique. Toutes les familles convergent pour condamner l'usure dès lors qu'elle nuit aux plus pauvres. *« Si ton frère a des dettes et s'avère défail- lant à ton égard, tu le soutiendras, qu'il soit un immigré ou un hôte, afin qu'il puisse survivre à tes côtés »,* lit-on dans le livre du Lévitique (25, 35). C'est cette vision du crédit à intérêt que l'Église condamne assez tôt. Car, contrairement à la terre ou au travail, l'argent ne produit rien. Réclamer un intérêt de l'argent relève donc de l'injustice.

Pour autant, l'économie qui se développe au Moyen Âge réclame des liquidités. Et l'Église va confier cette besogne impure aux juifs. *« Les juifs ont servi de dérivatifs à cette impossibilité, avec une assignation qui est devenue exclusive »,* explique le rabbin Yann Boissière, du Mouvement juif libéral de France. *« Comme cliché, cela a formidablement fonctionné ! »* Le judaïsme partage pourtant le même regard sur la valeur de l'argent. *« En posséder donne des responsabilités »,* dit Yann Boissière. *« On doit en user au bénéfice d'une logique sociale, éthique. »*

La Réforme protestante apporte un autre éclairage sur la question. Jean

Calvin établit une distinction entre les « prêts de secours » – on parlerait aujourd'hui de crédits à la consommation –, qui doivent toujours être gratuits, et les « prêts de production », à rapprocher du financement des entreprises. Dans ce cas, la prise de risques mérite, selon le réformateur genevois, une rémunération. *« Alors les protestants prêtent, se prêtent, et se lancent dans la banque, avec des taux raisonnables »,* raconte le pasteur réformé Jean-Paul Morley. *« Étant, on le dit, très honnêtes et moraux, les débiteurs protestants sont très fiables. »*

Pour dépasser leur propre interdit, certains catholiques inventent au xv^e siècle un mode de crédit populaire avec les monts-de-piété: le prêt sur gage d'objet, avec un taux d'intérêt minime. Avec l'essor industriel, Rome reviendra progressivement non sur son principe, mais sur sa pratique. En 1891, dans son encyclique « sociale » *Rerum novarum*, le pape Léon XIII appelle à combattre *« l'usure dévorante »*. Mais les « fondations pieuses » peuvent, sagement bien sûr, placer leurs ressources. Plus tard, Vatican II invite à penser l'intérêt au service du bien commun et non pas de la logique du marché. La finance, la spéculation, tels sont aujourd'hui les ennemis de la pensée économique catholique. Et les musulmans se retrouvent seuls à pourfendre l'intérêt.

«*La finance islamique fait partie intégrante de l'économie solidaire et responsable.*»

Tarik Bengarai,
président du Comité indépendant de finance islamique en Europe

ne vit que ses prémices dans les pays du Maghreb, d'où viennent la majorité des musulmans français. «*Il faut être très transparent et déployer un gros effort de pédagogie, ce qui demande temps et énergie.*» Si, entre les salons spécialisés et le bouche-à-oreille, la clientèle est au rendez-vous, Rabia Tebiel reconnaît que la vente du Gold Dinar se révèle très chronophage pour elle, aussi que pour les quelques dizaines d'autres acteurs militants de ce secteur.

Pour les observateurs, tous les voyants sont au vert pour l'avenir. «*La pratique sociale de l'islam en France a évolué vers la recherche d'un mode de consommation*

plus respectueux de l'éthique et des valeurs islamiques, comme le montre le développement rapide des produits alimentaires halal», note Ezzedine Ghlamallah. La réglementation nationale accepte petit à petit les produits financiers islamiques et, bientôt, l'offre s'étoffera pour aller vers l'assurance dommage ou santé, et d'autres investissements. Nul doute alors que la niche actuelle – qui concerne quelque cinq mille foyers – deviendra un pan non négligeable de l'économie nationale. ●

* *La finance islamique*, 2012, 18 p., 10 €, La Découverte, coll. « Repères », p. 10.

Londres

En 2013, alors que la capitale anglaise accueillait le Forum économique islamique mondial, le Premier ministre David Cameron lançait : «*Londres est déjà le plus grand centre pour la finance islamique hors du monde musulman. Je veux qu'elle en soit, avec Dubaï et Kuala Lumpur, l'une des grandes capitales dans le monde.*» Une vingtaine de banques, dont un quart entièrement islamiques, ont géré en 2016 quelque 5 milliards de dollars. Un *sukuk* (obligation islamique) de 2,5 milliards de dollars vient d'être lancé, afin de financer des projets d'infrastructure, d'éducation et de santé dans cinquante-sept pays. Après le Brexit, la City presse le gouvernement de favoriser des circuits économiques non européens, tournés vers l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient.